

Orientation : les universités renforcent leurs outils et l'accompagnement à distance (Courroie)

Paris - Publié le mercredi 18 novembre 2020 à 9 h 21 - Actualité n° 199640

« Avec la crise et le reconfinement, on ne peut pas organiser les dispositifs d'orientation de la même manière que les années antérieures. Mais nous sommes tous en train de maîtriser de mieux en mieux les outils distanciels », déclare [Cécile Lecomte](#), vice-présidente orientation et insertion professionnelle de l'Université Rennes 1 et présidente de la [Courroie](#), à News Tank, le 09/11/2020.

Des échanges sur les outils et leur pertinence ont ainsi lieu au sein de la conférence pour « garder la qualité du service dans ces conditions, ce qui nous pousse à innover, à imaginer de nouveaux dispositifs ».

Malgré le risque d'une dégradation de certains dispositifs, les circonstances permettent aux services d'orientation d'imaginer des liens davantage inscrits dans la durée : « Dans le cadre des Cordées de la réussite notamment, il existe souvent des actions ponctuelles. Or, actuellement, grâce à des outils comme Teams ou les réseaux sociaux, nous constatons que nos services et les étudiants ambassadeurs peuvent entretenir un lien sur la durée avec les lycéens. »

Un lien qui compense en partie le fait de ne pas pouvoir venir sur site, selon elle. « Ils ne vivront pas cette année un moment fort une fois, mais ils pourront davantage échanger avec les étudiants et nos services. »

Les services d'orientation sont par ailleurs « très attentifs dans leur choix d'outils pour permettre de proposer les meilleurs conseil et accompagnement, et non pas simplement une information descendante ». Au vu des conditions à distance, l'enjeu est ainsi de ne pas faire de la simple information, « plus simple à réaliser, mais la vraie valeur ajoutée réside dans l'interaction directe ».

« Nous avons la volonté de continuer tout ce travail d'accompagnement. Permettre à des lycéens de suivre un cours à distance est simple à organiser, mais il faut peut-être développer

les outils d'accompagnement autour. Une immersion, en présentiel ou distanciel, ça se vit, certes, mais ça se prépare et ça s'exploite derrière. »

Parcoursup et nouveau baccalauréat, des impacts sur l'orientation

Parcoursup : un « véritable levier d'orientation » désormais maîtrisé

À l'issue de la troisième campagne de Parcoursup, Cécile Lecomte constate que la plateforme et la procédure sont « de mieux en mieux connues et comprises » et ont atteint « un stade de maturité ». « Les familles sont mieux informées et les professeurs principaux de terminale accompagnent davantage les élèves et maîtrisent beaucoup mieux l'outil. »

Selon elle, « par rapport à [APB](#), Parcoursup n'est pas qu'un outil d'affectation, mais c'est un véritable levier d'orientation pour induire une démarche réflexive d'orientation chez le lycéen, ce qui se renforce d'année en année ».

Par ailleurs, « Parcoursup est un passage, et on ne joue pas sa vie dessus », indique-t-elle. « Il se passe ensuite plein de choses dans le supérieur, dont des réorientations sur lesquelles un travail est effectué sur Parcoursup dont c'est le deuxième public ».

« Il faut avoir en tête qu'un parcours d'orientation court désormais du bac-5 au bac+5, et que les parcours linéaires n'existent plus. Les possibilités sont plus grandes qu'auparavant, les passerelles se sont développées tout comme les dispositifs de réorientation. Toutefois, pour que ce système souple fonctionne, il faut une très bonne visibilité, et donc de l'information et de l'accompagnement. »

De plus, « il ne faut pas que ce système soit réservé à une élite, l'égalité des chances est un des enjeux qu'il ne faut pas que l'on rate. Tous les publics doivent être accompagnés et bénéficier de cette chance ».

Le nouveau baccalauréat participe à la démarche d'orientation

Selon Cécile Lecomte, la réforme du lycée et du baccalauréat « met aussi l'élève en réflexion, et, en association avec la création de Parcoursup, fait se poser beaucoup plus de questions au lycéen. C'est toujours la clé dans une démarche d'orientation ». Elle invite à inscrire la démarche d'orientation dans la durée, « dès la quatrième et la troisième, afin que le choix de spécialité en seconde soit naturel ».

Pour adapter la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur aux nouveaux bacheliers, « les conférences de doyens sont en train de préparer les attendus sur Parcoursup afin de prendre en compte leurs nouvelles compétences ».

L'accompagnement des bacheliers et la manière de prendre en compte la diversité plus ou moins grande de leurs profils sont des questions « sur lesquels les équipes phosphorent dans les universités ». Les équipes pédagogiques « pourront notamment se baser sur trois ans de dispositifs "Oui si" pour en faire bénéficier le plus grand nombre ».

La présidente de la Courroie note toutefois qu'en première année, entre 40 et 60 % des étudiants sont néo-bacheliers primo-arrivants : « il y aura donc encore des étudiants bacheliers de l'ancien baccalauréat à la rentrée 2021 », ce qui provoquera « une encore plus grande diversité ».

Enfin, cette réforme est « vecteur de rapprochement entre les équipes du secondaire et du supérieur », notamment car « les collègues du secondaire veulent savoir ce que les universités font pour mieux adapter leurs cours, et inversement ». Ce rapprochement s'appuie également sur les différentes actions du PIA, notamment Territoires d'innovation pédagogique et NCU, qui « ont permis un travail structurant sur le territoire et une réflexion entre les équipes ».

« Par exemple, dans l'académie de Rennes, les équipes pédagogiques des différentes licences travaillent avec les inspecteurs des champs disciplinaires concernés afin de réfléchir à ce qui serait le plus pertinent pour les nouveaux programmes dans le cadre des nouvelles licences en 2022 (vague B). Cela correspond à une forte demande des universitaires. »

Une mission partagée entre secondaire et supérieur

Cécile Lecomte rappelle que l'orientation est « une mission partagée entre le secondaire et le supérieur, et entre les professionnels de l'orientation — psy-EN et chargé d'insertion professionnelle et d'orientation — et les enseignants ». Cette question « centrale » est également partagée avec les familles des lycéens et étudiants.

Si certains indiquent que l'orientation dans le secondaire est le parent pauvre de la loi ORE et du continuum bac-3/bac+3, la présidente de la Courroie ne partage pas ce constat :

« Il se fait énormément de choses actuellement dans les lycéens. Les professeurs, et particulièrement les professeurs principaux, s'emparent de plus en plus de la question. »

Elle reconnaît toutefois que « le système ne peut changer en six mois ou un an, un dispositif complet d'orientation se construit progressivement. Il faut notamment travailler à cette question dans la formation des enseignants et des psy-EN ».

Réorientation : « Identifier le plus tôt possible les étudiants » concernés

Si « tous les services d'orientation ne travaillent pas de la même manière », l'enjeu pour les universités est d'« identifier le plus tôt possible les étudiants qui ne sont pas bien là où ils sont ». Ainsi l'accompagnement à la réorientation débute en octobre, « avec un pic au retour des vacances de la Toussaint ».

Cécile Lecomte note toutefois que l'accompagnement à la réorientation est « plus ou moins développé selon les universités, principalement pour des questions de moyens », mais « toutes ont le souci d'accompagner ce public ».

Les universités proposent des ateliers collectifs et des entretiens individuels, mais aussi des programmes de réorientation sous la forme de DU "Tremplin" durant le second semestre. Les SUIO-IP accompagnent également les étudiants durant leur réinscription sur Parcoursup.

« Nous savons que c'est un public difficile à toucher, car certains décrochent et ne voient pas la main tendue. Nous essayons qu'ils soient le moins nombreux possible. »

Insertion : accompagnement des diplômés mais « encore tôt » pour constater les effets de la crise

Pour la présidente de la Courroie, il est encore tôt pour constater les effets de la crise sanitaire et économique sur l'insertion des diplômés, notamment car « pour une partie des étudiants en master, l'année universitaire a été prolongée afin qu'ils effectuent leur stage en ce moment. Et une autre partie a pu passer sa soutenance de master en septembre, ces étudiants sont donc tout juste diplômés ».

Toutefois, elle constate que « les offres que l'on peut voir habituellement sont beaucoup moins importantes, et le ressenti est actuellement que davantage de jeunes diplômés n'ont pas encore trouvé de premier contrat. Nous verrons si les chiffres confirment ce sentiment ».

« Certains n'ont pas pu faire de stage ou de manière plus ou moins dégradée, et pour trouver un premier CDD, on leur demande d'avoir effectué un stage pour une embauche, ou alors on leur propose un stage. C'est le serpent qui se mord la queue. »

Ainsi, les universités travaillent avec l'Apec dans le cadre de son plan pour les jeunes diplômés « pour répondre au mieux aux besoins de nos diplômés et des entreprises, mais aussi renforcer leur accompagnement pour trouver un premier emploi ».

Réinscription en études, service civique et stages comme voies alternatives

Cécile Lecomte indique que « le phénomène de réinscription en étude de jeunes diplômés, notamment en master, semble s'être renforcé avec la crise actuelle ».

« Il est encore tôt pour le dire, mais nous devons mesurer si plus d'étudiants refont un second master par crainte d'arriver sur le marché de l'emploi. »

Autre alternative, le service civique. Selon elle, « cette voie peut aussi être une solution de transition afin de se forger une expérience avant un premier contrat ».

À la question du développement de sociétés proposant des conventions de stage aux jeunes diplômés, la présidente de la Courroie se dit « tout à fait contre, car la réglementation des stages est faite pour garantir une certaine éthique et une protection des stagiaires ».

Elle reconnaît par ailleurs qu'il est difficile de lutter contre ces offres, « sauf en proposant le plus d'offres de stage et d'emploi à nos étudiants ». Elle propose en outre, « un peu comme un dispositif de césure, d'imaginer une période de six mois après l'obtention du diplôme durant laquelle le diplômé bénéficie encore du statut d'étudiant et donc de stages potentiels », notamment pour les titulaires d'une licence générale.

« Certains collègues pensent que le développement de ce genre de dispositifs encouragerait les entreprises qui prennent des stagiaires au lieu de CDD, ce que je comprends. C'est pourquoi le réserver aux diplômés de licence pourrait être une solution. »

Cécile Lecomte



Parcours	Depuis	Jusqu'à
La Courroie Présidente	Octobre 2016	Aujourd'hui
Université de Rennes 1 Vice-présidente orientation et insertion professionnelle	Mars 2016	Aujourd'hui
Université de Rennes 1 Directrice du service orientation insertion et entreprise	2012	Aujourd'hui
Université Rennes 1 Professeure agrégée à l'UFR de Sciences de la vie et de l'environnement	1994	Aujourd'hui
Promosciences Vice-présidente	2005	2016

Fiche n° 19489, créée le 07/10/16 à 10:47 - MàJ le 04/11/20 à 13:52

Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion des étudiants



La Courroie se présente comme "l'interlocuteur reconnu de la CPU, de la Dgesip et travaille avec le réseau des vice-présidents des CFVU,, des directeurs de services de formation continue, les observatoires, et les acteurs auprès des doctorants.

Fiche n° 4260, créée le 05/07/16 à 09:46

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »